

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie de Corse

Décision n° 11268 du 12 décembre 2018 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Corse

NOR : INTJ1828638S

Le commandant de la région de gendarmerie de Corse, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,

Vu le code de la défense;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 21 novembre 2018,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2019 du personnel sous-officier de gendarmerie du cadre général de la région de gendarmerie de Corse – subdivision d'arme de la gendarmerie départementale – est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Serra Serge	NIGEND : 151 132
Marcos Stéphane	NIGEND : 140 140
Sébito Christophe	NIGEND : 179 349
Friat Axel	NIGEND : 172 038

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Villemin Eric	NIGEND : 163 229
Chardavoine David	NIGEND : 169 656
Soma Thierry	NIGEND : 161 803
Pouyaban Magali	NIGEND : 190 447
Gaudion Geoffroy	NIGEND : 181 109
Manquest Georges	NIGEND : 161 630
Rousseau Stéphane	NIGEND : 156 654
Guedj David	NIGEND : 170 104

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Brunet Nicolas	NIGEND : 197 184
Barbier Freddy	NIGEND : 200 367
Charlet Christophe	NIGEND : 206 053
Fischer Valérie	NIGEND : 220 189
Nizio Thomas	NIGEND : 168 352
Heve Olivier	NIGEND : 186 044
Dusart Cécile	NIGEND : 160 151
Desveaux Frédéric	NIGEND : 117 770
Creton Jean-Louis	NIGEND : 196 332

Rousseau Frédéric	NIGEND : 240076
Tebar Frédéric	NIGEND : 216518
Cotinaut Sébastien	NIGEND : 229100
Tyrlik Olivier	NIGEND : 234178
Deslandes Alain	NIGEND : 143713
Faure Sandrine	NIGEND : 221074
Hugard Frédéric	NIGEND : 184962
Staub Sébastien	NIGEND : 164517
Behuré Philippe	NIGEND : 146732
Besnault Caroline	NIGEND : 127097
Granier Georges	NIGEND : 129614
Labory Jean-Luc	NIGEND : 131046
Mardon Eric	NIGEND : 146527
Vantielcke Alain	NIGEND : 123577

Pour le grade de maréchal des logis-chef, les gendarmes :

Louvion Fabien	NIGEND : 234582
Bernad Jérémie	NIGEND : 212797
Sallustro Bruno	NIGEND : 182020
Dautricourt Claire	NIGEND : 312932
Biret Anthony	NIGEND : 338095
Kokes Xavier	NIGEND : 181640
Descamps Mickaël	NIGEND : 188372
Neel Johnathan	NIGEND : 192117
Girardet Cyril	NIGEND : 201199
Hild Jacky	NIGEND : 141951
Scarsi Corinne	NIGEND : 211361
Laffaille Laurent	NIGEND : 163659

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 décembre 2018.

*Le général, commandant
la région de gendarmerie de Corse,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Corse-du-Sud,*
J. PLAYS